



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-124 du 3 novembre 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2023-114 du 6 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Cloud

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19 ;
- Vu** la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
- Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-114 en date du 6 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Cloud ;
-
- Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- Vu** le courriel par lequel le maire de Saint-Cloud sollicite la modification de l'orthographe du nom de l'un des membres nommé pour la commission de contrôle de sa commune ;
- Considérant** que rien ne s'oppose à la modification sollicitée ;
- Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-114 en date du 6 juillet 2023 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme GUEZENEC Mireille	1	M. BOSCHE Pierre	1	M. BRUNSCHVICG Xavier
2	M. VEILLEROT Jean-Jacques				
3	Mme MOUTON-VEILLÉ Nathalie				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	Mme SAGROUN Edith	2	Mme GREVELINK Catherine	2	M. MONTET Alain
5	Mme RECHAIN Virginie				
6	Mme MICHOUDET Diane				

Article 2 :

Le reste des articles de l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2023-114 en date du 6 juillet 2023 demeure inchangé.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Saint-Cloud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Pascal GAUCI